



**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

**Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique**

**Note verbale datée du 22 mars 2019, adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), de communiquer des renseignements concernant les objets spatiaux lancés par la Fédération de Russie en février 2019 ainsi que les objets spatiaux qui ont cessé d'exister pendant cette période (voir annexe).



Annexe

Données sur les objets spatiaux lancés par la Fédération de Russie en février 2019*

1. En février 2019, la Fédération de Russie n'a lancé aucun objet placé sous sa juridiction et son contrôle qui, conformément à la pratique établie et à ses obligations internationales, était inscrit au Registre des objets lancés dans l'espace.
2. En février 2019, la Fédération de Russie a lancé l'objet spatial suivant pour le compte d'un client étranger :
Le 21 février 2019, le satellite de télédétection de la Terre EgyptSat-A (Égypte) a été lancé par une fusée de porteur Soyouz-2-1b équipée d'un propulseur Fregat depuis le cosmodrome de Baïkonour.
3. Au 28 février 2019, à minuit, heure de Moscou, aucun objet spatial appartenant à la Fédération de Russie n'avait quitté son orbite terrestre au cours du mois écoulé.

* Les données d'immatriculation sont reproduites telles qu'elles ont été reçues.